



17ème législature

Question N° : 2230	De M. Julien Dive (Droite Républicaine - Aisne)	Question écrite
Ministère interrogé > Culture		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > audiovisuel et communication	Tête d'analyse > Réformer le Fonds de soutien à l'expression radiophonique	Analyse > Réformer le Fonds de soutien à l'expression radiophonique.
Question publiée au JO le : 26/11/2024 Date de changement d'attribution : 24/12/2024		

Texte de la question

M. Julien Dive alerte Mme la ministre de la culture sur l'importance de réformer le Fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER), dispositif essentiel pour le maintien et le développement des radios associatives, vecteurs irremplaçables de communication sociale de proximité. Depuis 2018, le déploiement de la radio numérique terrestre (DAB+) a permis aux radios associatives, tout comme aux radios commerciales ou de service public, d'élargir leur couverture et de conquérir de nouveaux auditoires. Cette avancée technologique a consolidé leur rôle dans le paysage radiophonique et a accru le besoin de ressources adaptées pour poursuivre leur mission de proximité, essentielle à la vitalité démocratique et culturelle des territoires. Toutefois, les radios *web* associatives, qui ont choisi de diffuser exclusivement sur le *web* et qui représentent fièrement les villes, territoires ou régions qu'elles desservent, ne sont pas éligibles à ce soutien. Bien que les radios FM soient elles-mêmes contraintes de diffuser *via* le *web* pour toucher des publics plus larges, le FSER demeure accessible uniquement aux radios diffusant en mode analogique (FM) ou DAB+. Il est donc impératif de réformer le FSER pour reconnaître les radios *web* associatives comme des acteurs à part entière du paysage radiophonique et leur permettre de bénéficier de ce soutien essentiel. Leur contribution à l'expression locale et à l'animation des territoires ne saurait être sous-estimée. Il souhaiterait connaître son engagement pour moderniser ce dispositif en l'ouvrant aux radios *web* associatives, afin de garantir une égalité de traitement et de soutenir une pluralité médiatique qui soit à la hauteur des enjeux de la société numérique d'aujourd'hui.